

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

KWG

Symbole – Bourse de croissance TSX
Actions émises et en circulation

No 57
KWG
549 901 433

CLÔTURE DE LA DEUXIÈME TRANCHE DU PLACEMENT PRIVÉ

Montréal, Québec – Le 16 2010 – Ressources KWG inc. annonce la clôture de la première tranche du placement privé d'unités à 0,125 \$ déjà annoncé, effectué sans l'intermédiaire d'un courtier pour un produit brut d'environ 2 800 000 \$. Chaque unité comprend une action ordinaire accréditive et la moitié d'un bon de souscription émis sur une base accréditive en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada. Chaque bon de souscription entier permet au porteur d'acquérir une action ordinaire non-accréditive au prix de 0,15 \$ l'action jusqu'au 16 avril 2012. La société a versé 224 673 \$ à titre de frais d'intermédiation. Tous les titres émis sont assujettis à des restrictions de revente jusqu'au 17 août 2010.

Des administrateurs de KWG ont souscrit des unités accréditives à hauteur de 500 000 \$. Cette participation constitue une opération avec une personne apparentée en vertu du Règlement 61-101. Toutefois, la société est dispensée des exigences du règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières en matière d'évaluation formelle et d'approbation des porteurs minoritaires étant donné que ni la juste valeur marchande des titres émis et ni la contrepartie reçue pour ces titres n'excèdent 25 % de la capitalisation boursière de la société, le tout établi selon le Règlement 61-101. KWG a clôturé ces opérations avec des personnes apparentées dans le cadre du placement dans les 21 jours qui ont suivi l'approbation du placement par le conseil d'administration.

Comme déjà annoncé, Greene B. V. ("Cliffs") exercera son droit de préférentiel de souscription au placement privé. Cliffs souscrira au nombre d'unités non-accréditives à 0,125 \$ l'unité qui lui permettra de conserver un intérêt de 19,9 % dans KWG. Chaque unité comprend une action ordinaire et la moitié d'un bon de souscription. La société a obtenu l'approbation conditionnelle de la Bourse de croissance TSX pour augmenter son placement privé à un maximum 88 000 000 d'unités pour un produit brut maximal de 11 000 000 \$ de façon à permettre l'exercice du droit de Cliffs.

Énoncés Prospectifs

Le présent communiqué de presse contient des énoncés prospectifs. Tous les énoncés, autres que l'énoncé de données historiques, qui traitent d'activités, événements ou développements dont KWG croit, prévoit ou anticipe qu'ils vont ou pourraient survenir dans le futur, y compris, sans s'y limiter, les énoncés relatifs à l'augmentation du placement privé, sont des énoncés prospectifs. Ces énoncés prospectifs reflètent les attentes et opinions présentes de KWG fondées sur l'information qui lui est présentement disponible. Les énoncés prospectifs comportent un élément de risque et d'incertitude important et d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels varient de façon significative de ceux dont il est question dans les énoncés prospectifs. De plus, même si ces résultats étaient réalisés ou presque réalisés, rien ne garantit qu'ils aient les conséquences prévues pour KWG.

Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels varient de façon significative de ceux présentement prévus comprennent, sans s'y limiter, l'incapacité d'émettre les unités à Cliffs Greene B.V. dans le cadre du placement privé.

Tout énoncé prospectif n'est valable qu'à la date de sa formulation et, sauf si cela est exigé par les lois sur les valeurs mobilières pertinentes, KWG n'a ni l'intention, ni l'obligation de mettre à jour l'un ou l'autre des énoncés prospectifs, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements ou résultats futurs ou autre. Bien que KWG soit d'avis que les hypothèses sous-jacentes aux énoncés prospectifs sont raisonnables, les énoncés prospectifs ne sont pas garants de la performance future et par conséquent, compte tenu de leur incertitude inhérente, le lecteur ne devrait pas y accorder une confiance indue.

- 30 -

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez communiquer avec :

TORONTO : **BRUCE HODGMAN**, Directeur des communications 416-646-1374

info@kwgresources.com

Ou visitez notre site web : www.kwgresources.com

La Bourse de croissance TSX n'a pas révisé le présent communiqué et n'assume aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude de son contenu.

Le présent communiqué, qui est émis conformément aux exigences des lois sur les valeurs mobilières canadiennes pertinentes, ne peut être distribué aux services de publication des États-Unis ni diffusé aux États-Unis et il ne constitue pas une offre des titres qui y sont décrits. Ces titres seront pas inscrits aux termes de la loi des États-Unis d'Amérique intitulée Securities Act of 1933, telle qu'elle a été modifiée. Ces titres ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis ou à des personnes qui y résident à moins qu'ils ne soient inscrits ou qu'une dispense ait été accordée relativement à leur inscription.